

212C0185
FR0000044679-OP053-AS28

2 février 2012

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

THE MARKETINGROUP

(Alternext)

Le 31 janvier 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société THE MARKETINGROUP déposée, en application des articles 235-2 et 234-2 du règlement général, par Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société Intelcia France (cf. Décision & Information 212C0161 du 31 janvier 2012).

La note d'information de la société Intelcia France (visa n°12-049 en date du 31 janvier 2012) et la note en réponse de la société THE MARKETINGROUP (visa n°12-050 en date du 31 janvier 2012) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 235-3 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 3 au 16 février 2012 inclus**.

Banque Delubac & Cie se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Intelcia France, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions THE MARKETINGROUP non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Nyse Euronext Paris est également mise en place. Il est rappelé que seuls les actionnaires qui apporteront leurs actions dans le cadre de cette procédure semi-centralisée bénéficieront, le cas échéant, du complément de prix prévu par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.